



## ARRETE MUNICIPAL n°11/2022

Arrêté de circulation - Lundi 07 février 2022 2022  
La Blonnetais

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**Considérant** la demande de travaux d'entretien d'un interrupteur aérien manuel réseau 20000V de l'entreprise ENEDIS 2, rue de la Conraie 44700 ORVAULT, en date du 20 janvier 2022.

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

### A R R E T E

**Article 1er** : Le lundi 07 février 2022, la circulation sera interdite à tous véhicules à La Blonnetais.

**Article 3** : Une déviation sera mise en place par l'entreprise ENEDIS :

- 1) de La Hamonais vers la Croix St Antoine – La Croix St Antoine vers La Moinerie – La Moinerie vers Les Rageasses – Les Rageasses vers Beaumont
- 2) Idem en sens inverse à partir de Beaumont ( voir plan ci-joint)

**Article 4** : Pendant les périodes d'inactivité du chantier notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux mis en place seront déposés quand les motifs, ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence de personnel, d'engins et d'obstacles).

**Article 5** : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la police intercommunale, au demandeur.

Le 20 janvier 2022

Le Maire,  
Sylvain SCHERER



